

Document de référence du Président¹

PRODUITS SENSIBLES

Contexte

Le paragraphe 7 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong (WT/MIN(05)/DEC) dispose, entre autres choses, ce qui suit:

"... Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de convenir d'un traitement pour les produits sensibles, en tenant compte de tous les éléments en jeu."

Les paragraphes 31 à 34 du Cadre convenu (annexe A du document WT/L/579) disposent ce qui suit:

Sélection

Sans compromettre l'objectif global de l'approche étagée, les Membres pourront désigner un nombre approprié, à négocier, de lignes tarifaires à traiter comme sensibles, compte tenu des engagements existants pour ces produits.

Traitement

Le principe de l'"amélioration substantielle" s'appliquera à chaque produit.

L'"amélioration substantielle" sera obtenue au moyen de combinaisons d'engagements en matière de contingents tarifaires et de réductions tarifaires s'appliquant à chaque produit. Toutefois, un équilibre dans cette négociation sera trouvé uniquement si le résultat négocié final reflète aussi la sensibilité du produit considéré.

Un certain accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera requis pour tous les produits de ce type. Une base pour un tel accroissement sera établie, compte tenu de critères cohérents et équitables à élaborer dans les négociations. Afin de ne pas compromettre l'objectif de l'approche étagée, pour tous les produits de ce type, l'accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera prévu selon des règles spécifiques à négocier compte tenu des écarts par rapport à la formule tarifaire."

¹ Les rubriques utilisées dans le présent document de référence ne le sont qu'à titre indicatif.

6. Je souligne cela pour dire que nous ne pouvons éluder la réalité de la question et le fait qu'il faut parvenir à une convergence à ce sujet. On ne peut pas se contenter de la mettre de côté. Cela dit, je pense effectivement que nous n'avons guère d'autre choix que de concentrer nos efforts dans l'immédiat sur la question du traitement. Si nous parvenons à obtenir plus de clarté sur la manière dont nous souhaiterions que cela soit fait, nous devrions être alors mieux en mesure de juger si le niveau de tolérance va augmenter ou diminuer lorsqu'il s'agira du chiffre global pour les produits sensibles.

Traitement

7. Le Cadre convenu dit que "l'amélioration substantielle sera obtenue au moyen de combinaisons d'engagements en matière de contingents tarifaires et de réductions tarifaires s'appliquant à chaque produit. Toutefois, un équilibre dans cette négociation sera trouvé uniquement si le résultat négocié final reflète aussi la sensibilité du produit considéré".

8. Je dois avouer qu'il est difficile d'échapper au libellé direct de cette disposition. En particulier, je ne vois guère comment le mot "combinaison" peut être ignoré. Cela étant, il semble, du moins pour moi, qu'à la base de notre négociation, il y a le fait, quoi qu'on dise par ailleurs sur ce que sera l'ampleur de l'engagement et de la réduction, qu'il y aura au moins un certain pourcentage *à la fois* d'accroissement des contingents tarifaires et de réduction tarifaire pour chaque produit. Si ce n'était l'opposition d'un Membre développé, nous pourrions je crois au moins commencer à nous

contingents tarifaires puissent avoir pour effet de restreindre les volumes importés de sorte que parfois les niveaux des importations existants sont plus faibles que les volumes contingentaires eux-mêmes. De ce fait, les niveaux courants des importations ne sont souvent pas représentatifs de la demande réelle et, de toute façon, dans bien des cas l'élasticité des importations dépasse largement 1. En réponse à cette critique, les tenants de la proposition ont également suggéré que soit utilisé un coefficient fondé sur la consommation intérieure (virtuelle) en vertu duquel seraient prévus des accroissements plus importants pour les contingents tarifaires qui représentent de faibles niveaux de consommation intérieure et des accroissements moins importants pour les contingents tarifaires qui représentent des niveaux élevés de consommation intérieure.

Observations

18. Je ne sous-estime pas les écarts que ces divergences d'approche recouvrent. On ne peut pas en faire abstraction. Il faudra finir par les régler. Mais il est également clair que cela ne va pas se faire en quelques jours. En attendant, je ne peux pas envisager que nous soyons complètement bloqués par ce point de divergence. Si nous sommes prêts à le faire, nous pouvons encore progresser pendant qu'on travaille à régler cette divergence.

19. Il y a au moins quelques signes de convergence structurelle que nous devons reconnaître pour voir si nous pouvons poursuivre sur cette base. Il apparaît effectivement, par exemple, que le fait qu'il faudrait faire "relativement" plus pour permettre les importations lorsque les niveaux sont relativement faibles est admis – bien qu'à un niveau général. Ainsi, l'approche fondée sur la "consommation" vise à obtenir un accès jusqu'à un certain niveau (au moins 5 pour cent par exemple). L'approche fondée sur "l'écart tarifaire/accroissement des importations d'un pourcentage donné" reconnaît à sa manière qu'elle peut se traduire par un niveau d'importations artificiellement faible à "l'extrémité inférieure". Des ajustements sont donc suggérés qui, ce qui est intéressant, ne sont en fait pas sans rapport avec la notion de consommation intérieure. Parallèlement, les tenants d'un accroissement purement fondé sur la consommation reconnaissent qu'il peut y avoir des cas où, lorsque les importations sont déjà "élevées", cela peut conduire à des niveaux d'importation difficilement conciliables avec toute idée réaliste de la manière dont les produits "sensibles" seraient traités. L'adoption d'une méthode plus "progressive" n'est donc pas à exclure dans de tels cas.

20. Du point de vue du processus, il me semble qu'il pourrait être bon de s'occuper immédiatement de ces "extrémités du spectre" pour voir dans quelle mesure on pourrait encore rapprocher les positions. Cela traduit mon sentiment du moins que nous ne pouvons pas de manière réaliste séparer totalement la structure des chiffres. Nous avons tous nécessairement des tonnages spécifiques pour des produits spécifiques en tête lorsque nous traitons cette question. Même si nous ne pouvons pas trancher ces questions maintenant, il faut pouvoir les garder à l'esprit tandis que nous avançons. Par exemple, d'après mes calculs, la variation est d'environ 10:1 dans les propositions présentées jusqu'à présent s'agissant du niveau d'ambition proposé. Cela veut dire que là où une proposition entraînerait des contingents additionnels s'élevant à 10 000 tonnes pour un produit particulier, telle autre résulterait en contingents additionnels s'élevant à 100 000 tonnes pour le même produit. Il y aura toujours des différences de vues en ce qui concerne l'ambition mais à mon avis c'est en fait utile de pouvoir établir une corrélation entre les structures et les résultats qui pourraient en découler pour progresser à ce sujet.

21. Ainsi, théoriquement, une approche hypothétique simple fondée sur 5 pour cent de la consommation intérieure permet de se faire rapidement une idée approximative des importations qui seraient visées à une extrémité du spectre. Il me semble, théoriquement du moins, qu'on peut la comparer avec une approche fondée sur l'écart tari

correspondant à l'"extrémité supérieure". Cela pourrait au moins rendre l'exercice plus transparent. Grâce à cette transparence, on pourrait même voir où des éléments supplémentaires mieux adaptés ou